

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2242

9 octobre 2007

SOMMAIRE

Alifinco S.A.	107588	International Europe S.à.r.l.	107586
Alwal S.A.	107607	I.R.D.L. s.à r.l.	107612
Amadeus Porcelain Investment S.A.	107600	K2 Consulting S.A.	107593
Amesys Benelux	107578	Kolynos S.A.	107600
Amhurst Corporation	107584	Louma Services S.à r.l.	107585
Amorim Investments II S.A.	107580	Lux-Fermetures S.A.	107594
Artware Benelux	107578	Lux-Fermetures S.A.	107593
Arvem S.A.	107584	Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.	107594
Atex Finance S.A.	107600	Matrix EPH S. à r.l.	107592
Bedminster (Luxembourg) S.à r.l.	107579	Native American Friends of Luxembourg, A.s.b.l.	107615
Berala	107571	Natixis Real Estate Feeder S.à r.l.	107596
Bitec, I.B.O.S. s.à r.l.	107591	New York S.à r.l.	107602
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	107589	Orfeuilles S.A.	107588
Conset Investments S.à r.l.	107589	Oxbow Investments S.A.	107588
Conset Investments S.à r.l.	107580	Paomarfin S.A.	107611
Constru Noble s.à r.l.	107610	Peinture Putz SA	107610
Cotrel Investissements	107570	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.	107608
Crashed Cars Sàrl	107571	Rausz Consulting Luxembourg S.A.	107607
Crashed Cars Sàrl	107585	Repco 5 S.A.	107605
Dimensional Stone International S.A. (D.S.I.)	107570	Rubia Finance Group S.A.	107570
EPF Holdings 8 S.à r.l.	107589	Sabrina II S.à r.l.	107601
Euroconsultants International S.A.	107571	S.A. European Partners	107602
European Capital Holdings	107580	Sunbay S.A.	107604
"Ferronnerie d'Art Nico Betzen S.A." ..	107608	TOM BECKER et Cie S.à r.l.	107608
Finiper International S.A.	107595	Transeuro S.A.	107614
Finiper International S.A.	107592	Tulipe Holding S.A.	107587
Forato S.à r.l.	107612	Tulipe Investments S.A.	107587
GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l.	107589	Ulysse Invest S.à r.l.	107602
Guarantee International S.A.	107601	Veiner Gedrinkshandel S.à r.l.	107609
ICM Diversified Alpha Funds	107579	Vervander S.A.	107578
ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l.	107601		

Cotrel Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 130.046.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007106630/5770/12.

(070121512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Rubia Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007106623/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02278. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Dimensional Stone International S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.573.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 juillet 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Puis, lors de l'Assemblée, le mandat de l'administrateur:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.)

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106694/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Euroconsultants International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 113.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M.Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007106657/231/14.

(070121502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Crashed Cars Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 89.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 septembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007106688/218/12.

(070121441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 128.215.

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of August.
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

- 1) Mr Bernard McNamara, company director, residing in 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
 - 2) Mr Alan Hynes, company director, residing in Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,
- both here represented by Mr Luc Sunnen, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal on August 21st, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company BERALA, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on May 14, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1440, on July 12, 2007, amended by a deed of the undersigned notary on this day not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 128.215

The Shareholders, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-) in order to raise it from its present amount of thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200.-) represented by hundred thirty two (132) category A shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each

to one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-) by the creation and issue of one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon appeared the limited liability company governed by the laws of Ireland, ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, having its registered office in Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, registered at the Companies and Trade Register under the number 336075, here represented by Mr Luc Sunnen, prenamed by virtue of a proxy given on August 21st, 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed, declared to subscribe to one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to pay in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-).

Then the shareholders decided to accept the said subscription and payments and allocated the one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares to the subscriber.

The amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decided to introduce the english language for the articles of incorporation and in consequence to amend the articles of incorporation which shall have the following wording:

Title I.- Legal form - Purpose - Name - Registered office - Duration

Art. 1. A limited company (hereafter the «Company») is hereby established which will be governed by the laws currently in force, especially the August 10, 1915 law on commercial companies and the September 18, 1933 law on limited liability companies and amendments in particular that of December 28, 1992 concerning limited liability companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners, and these future partners may take the appropriate measures to restore the one partner status of the Company.

Art. 2. The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase or any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

It may use these funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio of any shares and patents. It may participate in the development and control of any company, acquire any shares and patents through contribution, subscription, underwriting, purchase option or by any other means, and may realise them through sale, transfer, exchange or otherwise, develop these shares and patents and provide assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it has participating interests.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, financing by granting loans to companies belonging to the same international group. These loans would be re-financed as others, but not exclusively, through financial means and instruments such as loans from partners, from companies of the group or from bank loans.

The Company's purpose shall also be to develop and manage all property it acquires in Luxembourg and abroad.

In general, the Company may execute any financial, commercial, industrial, personal or real estate property transactions and take every measure possible to secure its rights and carry out any transactions which may relate to its purpose or one which may benefit it.

The Company may borrow in a manner of its choosing and issue bonds which may be convertible.

Art. 3. The limited liability company is incorporated under the name of BERALA.

Art. 4. The Company has its head office in the City of Luxembourg. The head office may be transferred to any location within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, all having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. No partner may transfer only part of its shareholding in the Company. Transfers of shares of the Company are subject to the following additional provisions.

7.1 Pre-emptive right

7.1.1 If a partner (the «Selling Partner») wishes to sell all (but not less than all) of its shares (the «Offered Shares») to any person (the «Proposed Transferee»), it shall first be required to make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other partners (the «Pre-empting Partners») in an irrevocable written notice (the «Transfer Notice») to the Pre-empting Partners and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Proposed Transferee and the Selling Partner are willing to accept (together the «Terms»).

The Pre-empting Partners shall, within thirty (30) calendar days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Partner (the «Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by one or all of the Pre-empting Partners which shall agree among themselves how the Offered Shares shall be purchased by one or each of them.

7.1.2 On accepting an offer, the relevant Pre-empting Partner(s) shall notify the Selling Partner and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Partner shall sell and the relevant Pre-empting Partner(s) shall buy the Offered Shares on the Terms, except that the price to be paid by the relevant Pre-empting Partner(s) to the Selling Partner shall be adjusted to achieve the same economical effect as if the Offered Shares would have been sold to the Proposed Transferee and the provisions of article 7.3 would have applied.

7.2 Drag-Along Right

7.2.1 If none of the Pre-empting Partners accepts the offer in respect of the Offered Shares or if none of the Pre-empting Partners responds to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, then all of the partners other than the Selling Partner shall be required to sell to the Proposed Transferee all of the shares then held by such partners on the Terms, including for the same per share consideration as proposed to be received from the Proposed Transferee (the «Drag-Along Right»).

7.2.2 To exercise the Drag-Along Right, the Selling Partner shall give each other partner a written notice (a «Drag-Along Notice») containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the proposed purchase price, terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer. The other partners shall thereafter be obligated to sell their shares within thirty (30) days of delivery of the Drag-Along Notice to the Proposed Offeree.

7.3 Purchase Price

7.3.1 Whenever the shares in the capital of the Company are disposed of, out of the aggregate purchase price paid by the Proposed Transferee on all the shares in the Company's capital, an amount of one million four hundred fifty-seven thousand pound sterling (GBP 1,457,500.-) shall first be paid to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them and the remainder of the purchase price shall be paid to the holders of class A shares and the holders of class B shares proportionally to the number of class A and class B shares held by each of them, except that the aggregate amount to be paid to the holders of class B shares shall be capped as follows and in case that cap is reached, any amount above the cap shall be paid exclusively to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them.

7.3.2 The maximum amount that shall be paid to the holders of the class B shares shall depend on the internal rate of return, meaning the annualised effective compounded return rate earned by the partners on the invested capital («IRR»).

7.3.3 No cap will apply to the amount to be paid to the holders of the class B shares in relation to the tranche of profits up to an IRR of eight percent (8%). Any amount to be paid to the holders of the class B shares in relation to the tranche of profits up to an IRR exceeding eight percent (8%) shall be capped to ninety percent (90%) of that amount.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or several managers, who may or may not be partners, and are appointed and revocable by the sole partner or by the partners.

The manager or managers are appointed for an indefinite period and vested with the broadest powers with respect to third parties.

Limited and special powers may be delegated for determined affairs given to one or more agents, who may or may not be partners.

Title IV.- Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 9. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the 10 August 1915 law concerning limited liability companies.

As a consequence thereof the sole partner makes all the decisions which exceed the power of the partners.

In case of more partners the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be a record drawn up of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the Company's annual net profit will be transferred to the Company's legal reserve until this reserve represents at least one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason the legal reserve represents at least one tenth of the issued capital, the annual withdrawal of five percent will be taken until a tenth has been reached.

The excess is carried forward unless the sole partner or the partners decide otherwise with unanimous consent.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or by the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

In case there is one sole partner, the assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner.

In case there are several partners, out of the aggregate assets after deduction of the liabilities an amount of one million four hundred fifty-seven thousand pound sterling (GBP 1,457,500.-) shall first be distributed to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them and the remainder of the aggregate assets after deduction of the liabilities shall be distributed to the holders of class A shares and the holders of class B shares proportionally to the number of class A and class B shares held by each of them, except that the aggregate amount to be distributed to the holders of class B shares shall be capped as indicated in Article 7 and in case that cap is reached, any amount above the cap shall be distributed exclusively to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partner(s) refer to the existing laws.

Third resolution

The shareholders confirm for an undetermined period as managers of category A:

- Mr Christophe Fender, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Mr Luc Sunnen, prenamed, and

appoint for an undetermined period as managers of category B:

- Mr Alan Hynes, prenamed, and

- Mr Gérard Davis, Company Director, born on May 12th, 1967, residing in 19 Cairnfort, Stepside, County Dublin (Ireland).

Towards third parties the company will be validly bound or represented by the joint signature of an A and a B Manager or by every person two who such a power was given, within the limits of this power.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard McNamara, gérant de sociétés, demeurant à 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,

2) Monsieur Alan Hynes, gérant de sociétés, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,

touts deux ici représentés par Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée BERALA établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1440 du 12 juillet 2007, modifié en date de jour par le notaire instrumentant non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 218.215

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR) pour l'amener de son montant actuel de treize mille deux cents euros (13.200,- EUR), représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par émission de mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Ensuite, s'est présentée, la société à responsabilité limitée de droit Irlandais ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, immatriculée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 336075, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, en vertu d'une procuration donnée le 21 août 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire mille soixante-huit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR).

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les mille soixante-huit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B au souscripteur conformément à la souscription tel que détaillée ci-dessus.

Le montant de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident d'introduire la langue anglaise dans les statuts de la société et en conséquence de modifier les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BERALA.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille (120.000,-) euros, représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Aucun associé ne peut transférer qu'une partie de sa participation dans la Société. Les transferts de parts sociales de la Société sont soumis aux règles additionnelles suivantes.

7.1 Droit de préemption

7.1.1 Si un associé (un «Associé Cédant») souhaite vendre toutes (mais pas une partie seulement de) ses Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») à une tierce personne (l'«Acquéreur Proposé»), il devra préalablement faire une offre irrévocable de vendre les Parts Sociales Offertes aux autres associés (les «Associés Préempteurs») par un avis écrit irrévocable (l'«Avis de Transfert»), aux Associés Préempteurs et à la Société indiquant le détail des Parts Sociales Offertes et le prix pour ces Parts Sociales Offertes ainsi que toutes les conditions que l'Associé Cédant se propose d'accepter (conjointement les «Conditions»). Les Associés Préempteurs devront, dans les trente (30) jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert (la «Date Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser l'offre par avis écrit à l'Associé Cédant (l'«Avis d'Acceptation»), étant entendu que l'offre peut seulement être acceptée ou refusée intégralement par l'un ou par tous les Associés Préempteurs qui devront se mettre d'accord entre eux sur la manière dont les Parts Sociales Offertes devront être achetées par l'un ou par chacun d'eux.

7.1.2 Lors de l'acceptation de cette offre, le ou les Associés Préempteurs en question devront notifier à l'Associé Cédant et à la Société par écrit leur acceptation de l'offre concernant les Parts Sociales Offertes et l'Associé Cédant devra vendre et le ou les Associés Préempteurs en question devront acheter les Parts Sociales Offertes selon les Conditions, sauf que le prix à payer par le ou les Associés Préempteurs en question à l'Associé Cédant devra être ajusté afin d'aboutir au même résultat économique que si les Parts Sociales Offertes avaient été cédées à l'Acquéreur Proposé et que les dispositions de l'article 7.3 s'étaient appliquées.

7.2 Droit de vente forcée

7.2.1 Si aucun des Associés Préempteurs n'accepte l'offre concernant les Parts Sociales Offertes ou si aucun des Associés Préempteurs ne répond à l'offre dans les trente (30) jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert, tous les associés autres que l'Associé Cédant seront forcés de vendre à l'Acquéreur Proposé toutes les parts sociales alors détenues par ces associés aux Conditions, en ce compris le même prix par action que proposé par l'Acquéreur Proposé (le «Droit de Vente Forcée»).

7.2.2 Pour exercer le Droit de Vente Forcée, l'Associé Cédant devra donner avis écrit à tous les autres associés (un «Avis de Vente Forcée») contenant (i) le nom et l'adresse de l'Acquéreur Proposé et (ii) le Prix d'Acquisition Proposé, les Conditions de paiement et toute autre condition importante de l'offre de l'Acquéreur Proposé. Les autres associés seront obligés de vendre leurs Parts Sociales dans les trente (30) jours de la délivrance de l'Avis de Vente Forcée à l'Acquéreur Proposé.

7.3 Prix d'Acquisition

7.3.1 Dans tous les cas où les parts sociales constituant le capital social de la Société sont cédées, sur le prix d'acquisition payé par l'Acquéreur Proposé pour toutes les parts sociales constituant le capital social de la Société un montant d'un million quatre cent cinquante-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 1.457.500,-) sera versé en priorité aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux et le solde du prix d'acquisition sera versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie A et de parts sociales de catégorie B proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B détenues par chacun d'eux, sauf que le montant total à verser aux détenteurs de parts sociales de catégorie B sera limité tel que ci-après indiqué et dans les cas où cette limite est atteinte, tout montant supérieur à cette limite sera exclusivement versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux.

7.3.2 Le montant maximal qui sera versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie B dépendra du taux de rentabilité interne, signifiant le taux de rentabilité réel calculé sur une base annuelle touché par les associés sur le capital investi («TRI»).

7.3.3 Aucune limite ne s'appliquera sur le montant à verser aux détenteurs de parts sociales de catégorie B se rapportant à une tranche de bénéfices correspondant à un TRI de huit pourcent (8%). Tout montant devant être versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie B se rapportant à une tranche de bénéfices correspondant à un TRI excédant huit pourcent (8%) sera limité à quatre-vingt-dix pourcent (90%) de ce montant.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est reporté à nouveau à moins que l'associé unique ou les associés en décident autrement de manière unanime.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Lorsqu'il n'y a qu'un associé unique, l'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique.

Lorsque il y'a plusieurs associés, sur le total des actifs, après déduction des charges, un montant d'un million quatre cent cinquante sept mille cinq cents livres sterling (GBP 1.457.500,-) sera versé en priorité aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux et les actifs restants seront, après déduction des charges, distribués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A et de parts sociales de catégorie B proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B détenues par chacun d'eux, sauf que le montant total à distribuer aux détenteurs de parts sociales de catégorie B sera limité suivant les dispositions de l'article 7 et lorsque cette limite est atteinte, tout montant supérieur à cette limite sera exclusivement distribué aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Les associés confirment pour une durée indéterminée comme gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc Sunnen, prénommé, et

nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de catégorie B

- Monsieur Alan Hynes, prénommé, et

- Monsieur Gérard Davis, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1967, demeurant à 19 Cairnfort, Stepside, County Dublin (Ireland).

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant A et B, ou par toute personne à laquelle à un tel pouvoir a été conféré, dans les limites de ce pouvoir.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 3.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007. Relation: LAC/2007/23521. — Reçu 1.068 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007106601/206/376.

(070121434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Vervander S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.711.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Gérard Birchen, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Denise Vandermeersch-Vermeulen, 36a, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles,
 - Monsieur Pierre Vandermeersch, 36a, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Denise Vandermeersch-Vermeulen, Administrateur,
- Monsieur Pierre Vandermeersch, Administrateur,
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour VERVANDER S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106696/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Amesys Benelux, Société à responsabilité limitée,
(anc. Artware Benelux).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 109.017.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107579

Luxembourg, le 30 août 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007106698/227/13.

(070121450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

ICM Diversified Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.280.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, avec siège social 47, quai d'Austerlitz, F -75648 Paris Cedex 13.

ici représentée par Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

La société anonyme ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS avec siège social à Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.280, fut constituée par acte authentique du 20 juin 2003 par devant Maître Henri Hellinckx, Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial du 23 juillet 2003 (la «Société»).

- Le nombre d'actions encore en circulation est de cinquante (50)

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS et déclare:

- Qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur pour leur mandat jusqu'à ce jour,

- Qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être réglé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

* Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société. Les livres et documents comptables de la société ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS demeureront conservés pendant cinq ans au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007. Relation: LAC/2007/23700. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106593/242/41.

(070121565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Bedminster (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 770.905.290,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.971.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007106631/5770/13.

(070121514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106632/242/12.

(070121517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106641/242/13.

(070121547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

In the year two thousand and seven, on the first of August.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM INVESTMENTS II S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded with the trade and companies' register of Luxembourg under section B and number 118.803, incorporated by deed of the undersigned notary on August 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1979 of October 21, 2006, and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on September 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of December 21, 2006, on November 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 532 of May 4, 2007, on January 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 of April 27, 2007, and on June 14, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The meeting was presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg. Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as secretary and Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

II. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held, are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be kept by the undersigned notary. As it appears from said attendance list, all three hundred and ten (310) Ordinary Shares and three thousand and five hundred (3,500) Preferred Shares in issue in the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Resolutions

«A. To increase the share capital of the Company from three hundred and eighty-one thousand Euro (€ 381,000.-) to six hundred fourteen thousand and three hundred Euro (€ 614,300.-) by the issue of two thousand three hundred and thirty-three (2,333) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, one thousand seven hundred and ninety-six (1,796) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n.º 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n.º 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining five hundred and thirty seven (537) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n.º 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n.º 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The two thousand three hundred and thirty-three (2,333) newly issued Preferred Shares will be subscribed against a contribution in cash of twenty million Euro (€ 20,000,000.-). Proof of the above contribution will be given to the undersigned notary. An amount of two hundred thirty-three thousand and three hundred Euro (€ 233,300.-) will be allocated to the share capital and an amount of nineteen million seven hundred sixty-six thousand and seven hundred Euro (€ 19,766,700.-) will be allocated to a freely available share premium account.

B. to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows in English and French:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is set at six hundred fourteen thousand and three hundred Euro (€ 614,300.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and five thousand eight hundred and thirty-three (5,833) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.

C. To ratify the approval, the entering into and the execution of the Transaction Documents as defined in the minutes of the board of directors of the Company held on 1st August 2007.»

3. All the shareholders are represented at the meeting. They all further declare that they perfectly know the agenda of the meeting so that it can validly be held without convening notices.

III. After deliberation the shareholders of the Company unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to increase the share capital of the Company from three hundred and eighty-one thousand Euro (€ 381,000.-) to six hundred fourteen thousand and three hundred Euro (€ 614,300.-) by the issue of two thousand three hundred and thirty-three (2,333) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - Payment

One thousand seven hundred and ninety six (1,796) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n.º 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n.º 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining five hundred and thirty seven (537) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n.º 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n.º 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The two thousand three hundred and thirty-three (2,333) newly issued Preferred Shares are subscribed against a contribution in cash of twenty million Euro (€ 20,000,000.-). Proof of the above contribution has been given to the undersigned notary. An amount of two hundred thirty-three thousand and three hundred Euro (€ 233,300.-) is allocated to the share capital and an amount of nineteen million seven hundred sixty-six thousand and seven hundred Euro (€ 19,766,700.-) is allocated to a freely available share premium account.

Second resolution

As a result of the increase of the share capital and the issue of the Preferred Shares, the shareholders of the Company unanimously resolved to reflect the issue of Preferred Shares and the increase of the share capital in article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is set at six hundred fourteen thousand and three hundred Euro (€ 614,300.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and five thousand eight hundred and thirty-three (5,833) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.»

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to ratify the approval, the entering into and the execution of the Transaction Documents as defined in the minutes of the board of directors of the Company held on 1st August 2007.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the deed.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM INVESTMENTS II S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118.803, constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 4 août 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 21 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant du 29 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 21 décembre 2006, du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 4 avril 2007, du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 27 avril 2007, et du 14 juin 2007, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'assemblée a été présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, résidant professionnellement au Luxembourg. Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur David Sana, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) Actions ordinaires et trois mille cinq cents (3.500) Actions Préférentielles émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolutions

«A. Augmenter le capital social de la Société de trois cent quatre-vingt-un mille Euros (€ 381.000,-) à six cent quatorze mille trois cents Euros (€ 614.300,-) par l'émission de deux mille trois cent trente-trois (2.333) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, mille sept cent quatre-vingt-seize (1796) Actions Préférentielles devant être souscrites par AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les cinq cent trente-sept (537) Actions Préférentielles restantes devant être souscrites par AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les deux mille trois cent trente-trois (2.333) Actions Préférentielles nouvellement émises seront souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-). La preuve dudit apport sera donnée au notaire instrumentant. Un montant de deux cent trente-trois mille trois cents Euros (€ 233.300,-) sera alloué au capital social et un montant de dix-neuf millions sept cent soixante-six mille sept cents Euros (€ 19.766.700,-) sera alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

B. Modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à six cent quatorze mille trois cents Euros (€ 614.300,-) réparti en trois cent dix (310) Actions ordinaires et cinq mille huit cent trente-trois (5.833) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.

C. Ratifier l'approbation, la conclusion et l'exécution des «Transaction Documents» tels qu'ils ont été définis dans le procès-verbal de réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} août 2007.»

3. Tous les actionnaires sont représentés à l'assemblée. Tous déclarent en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de la réunion. L'assemblée peut donc se tenir valablement sans avis de convocation.

II. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de trois cent quatre-vingt-un mille Euros (€ 381.000,-) à six cent quatorze mille trois cents Euros (€ 614.300,-) par l'émission de deux mille trois cent trente-trois (2.333) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Libération

Mille sept cent quatre-vingt-seize (1.796) Actions Préférentielles ont été souscrites par AMORIM HOLDING FINAN-CEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les cinq cent trente-sept (537) Actions Préférentielles restantes ont été souscrites par AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les deux mille trois cent trente-trois (2.333) Actions Préférentielles nouvellement émises sont souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-). La preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant. Un montant de deux cent trente-trois mille trois cents Euros (€ 233.300,-) est alloué au capital social et un montant de dix-neuf millions sept cent soixante-six mille sept cents Euros (€ 19.766.700,-) est alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social et de l'émission des Actions Préférentielles prévues les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à six cent quatorze mille trois cents Euros (€ 614.300,-) réparti en trois cent dix (310) Actions ordinaires et cinq mille huit cent trente-trois (5.833) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.»

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de ratifier l'approbation, la conclusion et l'exécution des «Transaction Documents» tels qu'ils ont été définis dans le procès-verbal de réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} août 2007.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de son capital social sont estimés à six mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007, Relation GRE/2007/3601. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106583/231/196.

(070121495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Arvem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 13.036.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mai 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Jacques Claeys de ses fonctions d'administrateur et n'a pas procédé à son remplacement.

Puis, cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour ARVEM S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106693/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour AMHURST CORPORATION

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007106689/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Crashed Cars Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Louma Services S.à r.l.).**

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 89.847.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Malou Goedert, employée privée, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen,

2. Martial Sitz, indépendant, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen,

propriétaires des cent vingt-quatre (124) parts sociales de LOUMA SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.847, constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx de Mersch en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1767 du 12 décembre 2002, modifié suivant acte du notaire Robert Schuman de Differdange en date du 26 juin 2003, publié au susdit Memorial C, numéro 740 du 12 juillet 2003.

Malou Goedert, susdite, déclare d'abord céder à Tiffany Lenglet, étudiante, demeurant à F-59000 Lille (France), 81, rue de Condé, cent vingt-trois (123) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille neuf cent soixante-quinze (2.975,-) euros.

Martial Sitz, susdit, déclare céder une (1) part sociale de la Société, pour le prix de vingt-cinq (25,-) euros, à Fabrice Lenglet, informaticien, demeurant à F-59920 Quievrechain (France), 1, rue des Anciens Combattants d'AFN,

ici représenté par Pascal Lenglet, indépendant, demeurant à F-59920 Quievrechain (France), 1, rue des Anciens Combattants d'AFN agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 juillet 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Martial Sitz, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Tiffany Lenglet, et Fabrice Lenglet, représentés comme il est dit ci-avant, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Suite à la résolution qui précède, la souscription des parts sera désormais la suivante:

- Tiffany Lenglet, cent vingt-trois parts sociales	123
- Fabrice Lenglet, une part sociale	1
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

3) Les associés décident de changer la dénomination de la société, et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Le nom de la société est CRASHED CARS SARL.»

4) Les associés décident de transférer le siège de la société de Ehlinge/Mess à Altwies, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2., premier alinéa.** Le siège social est établi à Altwies. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.»

5) Ils fixent l'adresse à L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

6) Ils décident de faire un ajout à l'objet social, et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- la prestation de services administratifs et notamment la gérance d'immeubles;

- le commerce d'articles d'aquariophilie;

- le commerce de véhicules automoteurs et des accessoires y relatifs aux foires et aux marchés;

- l'exploitation d'un site internet d'annonces de particuliers et de professionnels pour l'achat et la vente de véhicules automoteurs d'occasion;

- l'achat et la vente d'articles de maroquinerie, de produits alimentaires, d'articles de boulangerie, d'articles de confiserie, d'articles de librairie-papeterie, d'articles textile, d'articles de quincaillerie, d'articles pour fumeurs, d'articles de parfumerie, d'appareils électro-ménager aux foires et aux marchés.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

7) Les associés acceptent la démission du gérant en fonction, Martial Sitz, préqualifié.

8) Ils nomment gérants:

Tiffany Lenglet, étudiante, demeurant à F-59000 Lille (France), 81, rue de Condé, gérant administratif, et,

Fabrice Lenglet, informaticien, demeurant à F-59920 Quievrechain (France), 1, rue des Anciens Combattants d'AFN, gérant technique.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goedert, M. Sitz, T. Lenglet, F. Lenglet, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2007. Relation: REM/2007/1496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007106611/218/76.

(070121439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

International Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8463 Eischen, 4C, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 57.684.

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Dubois, gérant de société, demeurant à B-7973 Stambruges, 114, rue du Calvaire,

ici représenté par Monsieur André Dubois, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Monsieur Alain Dubois, employé, demeurant à L-4418 Soleuvre, 31, rue de Belvaux,

ici représenté par Monsieur André Dubois, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3. Monsieur André Dubois, directeur de société, demeurant à L-4418 Soleuvre, 31, rue de Belvaux.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL EUROPE S.à.r.l, avec siège social à L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.684, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 avril 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361 du 6 mars 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Dubois, gérant de société, demeurant à B-7973 Stambruges, 114, rue du Calvaire, cent parts sociales	100
2. Monsieur Alain Dubois, employé, demeurant à L-4418 Soleuvre, 31, rue de Belvaux, deux cents parts sociales	200
3. Monsieur André Dubois, directeur de société, demeurant à L-4418 Soleuvre, 31, rue de Belvaux, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon, à L-8463 Eischen, 4C, rue du Bois, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Eischen.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dubois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007. Relation GRE/2007/3610. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106609/231/69.

(070121717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**Tulipe Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Tulipe Holding S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007106700/239/13.

(070121522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Orfeuilles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.652.

Extrait des décisions par l'assemblée générale des actionnaires le 23 août 2007 et par le conseil d'administration le 23 août 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Monsieur Gérard Birchen, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORFEUILLES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106695/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.045.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour ALIFINCO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007106701/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Oxbow Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.667.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Hans de Graaf, Madame Nancy Bleumer et Madame Monique Juncker, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour OXBOW INVESTMENTS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007106707/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Holdings 8 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007106711/202/13.

(070121729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.711.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48158 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007106714/211/12.

(070121768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 2633, represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in George Town, Cayman Islands on May 23, 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name CONSET INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.969 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 843 of May 10, 2007.

II. As proposed to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company (the Board) during the Board meeting held on April 16, 2007, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 9 of the articles of association of the Company (the Articles) by inserting a new article 9.6 after the current article 9.5 as follows:

«9.6 Without prejudice to the applicable majority required by article 9.5 of these Articles, no resolution of the board of managers of the Company shall be adopted without the unanimous vote of all the managers in the following matters: (i) approval of the financial statements of the Company; (ii) any and all distributions to the shareholders of the Company; and (iii) (a) any decisions related to transactions involving funds or assets exceeding EUR 5,000 per transaction or (b) any decisions which are not related to the standard day-to-day management of the Company regardless of the amount involved.»

The Sole Shareholder resolves that article 9 of the Articles shall be re-numbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all the managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 900.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the Undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 2633,

ici représentée par Cécile Henlé, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à George Town, Iles Cayman, le 23 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination de CONSET INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.969 (la Société), constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 843 du 10 mai 2007.

II. Sur base des propositions faites à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) lors de la réunion du Conseil tenue le 16 avril 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts), en insérant un nouvel article 9.6 après l'actuel article 9.5 comme suit:

«9.6 Sans préjudice de la majorité applicable prévue à l'article 9.5 des présents Statuts, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être adoptée sans le vote unanime de tous les gérants pour les questions suivantes: (i) approbation des comptes annuels de la Société; (ii) toutes distributions aux associés de la Société quelle qu'elles soient; et (iii) (a) toutes décisions relatives à des transactions engageant des fonds or des actifs pour un montant supérieur à EUR 5.000 par transaction ou (b) toutes décisions n'ayant pas trait à la gestion journalière courante de la Société, sans tenir compte du montant impliqué.»

L'Associé Unique décide que l'article 9 des Statuts devra être re-numéroté en conséquence.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 900.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19072. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106513/242/104.

(070121545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Bitec, I.B.O.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.946.

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Madame Dorothea Oehm, sans état, demeurant à D-53773 Hennef, 14, Altenbödingen Strasse (Allemagne);

2 ° Madame Karin Josette Verkoyen-Scholer, employée privée, demeurant à D-54340 Longuich, Im Paesch 1 (Allemagne);

3 ° Monsieur Wolfgang Scholer, commerçant dans le domaine du transport, demeurant à D-54518 Sehlem, 1, Am Sonnenhügel (Allemagne).

Les comparantes sous 1 ° et 2 ° sont le seules associées de la société à responsabilité limitée BITEC, I.B.O.S. s.à r.l, avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 29.946, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 janvier 1989, publié au Mémorial C numéro 148 du 30 mai 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 25 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 629 du 29 juin 2005.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Première résolution

Madame Dorothea Oehm déclare par les présentes céder les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détient dans la société BITEC, I.B.O.S. s.à r.l, prédite, à Monsieur Wolfgang Scholer, préqualifié sous 3^o, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Johannes Güllekes, en sa qualité de gérant unique de la société BITEC, I.B.O.S. s.à r.l, prédésignée, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants sous 2^o et 3^o, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée BITEC, I.B.O.S. s.à r.l, ont pris les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Les associés constatent que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

1 ^o Madame Karin Josette Verkoyen-Scholer, prénommée, cinq cents parts sociales	500
2 ^o Monsieur Wolfgang Scholer, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Johannes Güllekes de son poste de gérant et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer gérant unique de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Wolfgang Scholer, prénommé sous 3^o, né à Trèves (Allemagne), le 15 décembre 1984.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Oehm, K. J. Verkoyen-Scholer, W. Scholer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17753. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007106591/202/52.

(070121446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106643/242/12.

(070121543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.475,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106646/242/13.

(070121540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Lux-Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 55.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106648/242/12.

(070121535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

K2 Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 78, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 94.250.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques SILMARILS LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme K2 CONSULTING S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 78, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.250, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 22 juillet 2003.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

k.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

107594

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 août 2007. Relation GRE/2007/3747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106597/231/51.

(070121678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106652/242/12.

(070121526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Lux-Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 55.811.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Ehlerange sous la dénomination de LUX-FERMETURES S.A., R.C.S. Luxembourg B 55 811, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 545 du 24 octobre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu le 17 mars 2000 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 503 du 14 juillet 2000.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille trois cent cinquante (1.350) actions ordinaires de classe A et les cinq mille quatre cents (5.400) actions ordinaires de classe B sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de cent soixante sept mille trois cent vingt huit euros et treize cents (167.328,13 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 352.671,87 pour le porter de son montant actuel de EUR 167.328,13 à EUR 520.000,- par la création et l'émission de 14.150 actions nouvelles sans valeur nominale, divisées en 2.830 actions ordinaires de classe A et 11.320 actions privilégiées de classe B.

- Souscription et libération par conversion du poste «résultats reportés».

2. Modifications subséquentes de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trois cent cinquante-deux mille six cent soixante-et-onze euros quatre-vingt-sept cents (EUR 352.671,87) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-sept mille trois cent vingt-huit euros treize cents (EUR 167.328,13) à cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-) par la création et l'émission de quatorze mille cent cinquante (14.150) actions nouvelles sans valeur nominale, divisées en deux mille huit cent trente (2.830) actions ordinaires de classe A et onze mille trois cent vingt (11.320) actions privilégiées de classe B.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social par conversion du poste «résultats reportés».

La réalité du poste «résultats reportés» a été prouvée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, par une attestation établie par CORFI S.A., expert comptable de la société, en date du 13 juillet 2007.

Cette attestation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-) divisé en vingt mille neuf cents (20.900) actions sans désignation de valeur nominale, elles-mêmes divisées en quatre mille cent quatre vingt (4.180) actions ordinaires de classe A et seize mille sept cent vingt (16.720) actions privilégiées de classe B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, P. Chantereau, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18638. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106532/242/63.

(070121533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIPER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 15 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 508 du 9 octobre 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C 1315 du 10 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Antonella Graziano, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Céline Bonvalet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Chantal Mathu, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la société de telle sorte que l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. De manière transitoire, l'exercice social commencé le 1^{er} novembre 2005 se terminera au 31 décembre 2006.

2. Modifications subséquentes des statuts de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société de telle sorte que l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

De manière transitoire, l'exercice social commencé le 1^{er} novembre 2005 s'est terminé au 31 décembre 2006. L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20.1 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Suit la traduction anglaise:

«The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bonvalet, C. Mathu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18634. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106520/242/55.

(070121542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Natixis Real Estate Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.120.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.427.

In the year two thousand and seven, the thirteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l., a Luxembourg (société à responsabilité limitée) with registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.427 (the Company). The Company has been incorporated on 28 March 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1255 of 25 June 2007. The articles of association of the Company have been amended on 17 April 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1387 of 6 July 2007.

There appeared:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 47, Quai d'Austerlitz in 75013 Paris, and registered with the Paris Trade and Companies Register under the number B 340 706 407 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Florent Trouiller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 2.160.000 (two million one hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 2.160.000 (two million one hundred sixty thousand Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,160,000 (two million one hundred and sixty thousand Euro) to an amount of EUR 7,120,000 (seven million one hundred and twenty thousand Euro) by way of issue of 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,160,000 (two million one hundred and sixty thousand Euro) to an amount of EUR 7,120,000 (seven million one hundred and twenty thousand Euro) by way of issue of 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to all the 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and (ii) fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 4,960,000 (four million nine hundred and sixty thousand Euro), to be allocated to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	7,120,000 shares
Total	7,120,000 shares

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 7,120,000 (seven million one hundred and twenty thousand Euro) represented by 7,120,000 (seven million one hundred and twenty thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any Avocat à la Cour, Avocat or lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 53,500 (fifty-three thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.427 (la Société). La Société a été constituée le 28 mars 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1255 du 15 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le 17 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1387 du 6 juillet 2007.

A comparu:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Quai d'Austerlitz à 75013 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Paris sous le numéro B 340 706 407 (l'Associé Unique),

ici représentée par Florent Trouiller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 2.160.000 (deux millions cent soixante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 2.160.000 (deux millions cent soixante mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.160.000 (deux millions cent soixante mille euros) à un montant de EUR 7.120.000 (sept millions cent vingt mille euros) par l'émission de 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

3. Intervention, souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou juriste de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le

registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.160.000 (deux millions cent soixante mille euros) à un montant de EUR 7.120.000 (sept millions cent vingt mille euros) par voie d'émission de 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et l'entière libération de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide (i) de souscrire toutes les 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et (ii) de les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en le paiement de la somme de EUR 4.960.000 (quatre millions neuf cent soixante mille euros) à affecter au compte capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus est comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	7.120.000 parts sociales
Total	7.120.000 parts sociales

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 7.120.000 (sept millions cent vingt mille euros), représenté par 7.120.000 (sept millions cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou juriste de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 53.500 (cinquante-trois mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: F. Trouiller, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18640. — Reçu 49.600 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106535/242/179.

(070121529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Kolynos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106795/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Amadeus Porcelain Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.109.

—
Extrait de la résolution unique prise par le Conseil de Gérance le 16 juillet 2007

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMADEUS PORCELAIN INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106812/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Atex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106815/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00620. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106836/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00613. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Guarantee International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.527.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106845/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00642. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Sabrine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 28.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SABRINE II SARL

Signature

Référence de publication: 2007106550/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01398. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Ulysse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.092.776,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 64.850.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106933/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02117. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

New York S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 13.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW YORK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106942/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

S.A. European Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.933.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.A. EUROPEAN PARTNERS, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 640 du 9 septembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 514 du 7 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.933.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'étude et la commercialisation de tous matériaux, produits ou services touchant directement ou indirectement à la machine-outil, au domaine du oilfield, le domaine des composites, le domaine des thermoplastiques et le domaine des thermodurcissables.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers nus ou meublés situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social ou qui sont de nature à améliorer ou faciliter sa réalisation.

La société peut s'intéresser, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations, sociétés dont l'objet social est similaire, analogue, connexe, complémentaire ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.»

2. Constatation de la conversion de la devise du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

3. Suppression de la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

5. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'étude et la commercialisation de tous matériaux, produits ou services touchant directement ou indirectement à la machine-outil, au domaine du oilfield, le domaine des composites, le domaine des thermoplastiques et le domaine des thermodurcissables.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers nus ou meublés situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social ou qui sont de nature à améliorer ou faciliter sa réalisation.

La société peut s'intéresser, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations, sociétés dont l'objet social est similaire, analogue, connexe, complémentaire ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, de ses fonctions d'administrateur de la société et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, né à Paris (France), le 28 mars 1974, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs actuels, à savoir:

- a) Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, né à Villerupt (France), le 19 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,
- b) EXCELIANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.412, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jonathan Beggiano, prénommé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.527.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Prat, M. Da Silva, J. Beggiano, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21530. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007106590/227/109.

(070121451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Sunbay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 130.509.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRIVATE EQUITY PARTNERS S.A., R.C.S. Numéro 76.194, avec siège social au 2, rue de la Reine, L-2086 Luxembourg, ici représentée par Madame Nerina Cucchiaro, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SUNBAY S.A., dénommée ci-après «la Société», fut constituée sous la dénomination de RAINBOW HOLDING suivant acte reçu par le notaire Jacques Wathelet, notaire de résidence à Wavre, en date du 13 novembre 2000, publié à l'annexe au Moniteur belge du 5 décembre 2001, sous le numéro 20001205-332. Le siège a été transféré à l'adresse actuelle par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 novembre 2001, publié à l'annexe au Moniteur belge du 13 février 2002, sous le numéro 20020213/000540 et transférée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SUNBAY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Cucchiaro, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17811. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007106594/5770/51.

(070121568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Repc 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.742.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Audrey Jarretton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on August 1, 2007.

A copy of the extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 5 S.A. by a deed of Maître Léon-Thomas Metzler known as Tom Metzler notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on September 15, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 60 dated January 10, 2006 and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 110.742. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received from the undersigned notary on June 25, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 770,970.- (seven hundred seventy thousand nine hundred and seventy euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 770,970.- (seven hundred seventy thousand nine hundred and seventy euros) represented by 77,097 Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital is fixed at EUR 4,157,147.22 (four million one hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-seven euros twenty-two cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated August 1, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 51,640.- pursuant to the issuance of 3,878 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and 1,286 B Shares (the «Newly Issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom, (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration of an aggregate cash contribution amounting EUR 51,640.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL.

VII. The amount of EUR 51,640.- is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 822,610.- (eight hundred and twenty-two thousand six hundred and ten euros), represented by 82,261 (eighty-two thousand two hundred and sixty-one) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each (hereinafter the «Shares»);»

«5.3. The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,028,073.40 (four million twenty-eight thousand seventy-three euros forty cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand five hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg).

A comparu:

Madame Audrey Jarretton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 1^{er} août 2007.

Une copie d'un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 5 S.A., par acte de Maître Léon-Thomas Metzler connu sous le nom Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 10 janvier 2006 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.742. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 770.970,- (sept cent soixante-dix mille neuf cent soixante-dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 770.970,- (sept cent soixante-dix mille neuf cent soixante-dix euros réparti en 77.097 (soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix sept) Actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à un montant total de EUR 4.157.147,22 (quatre millions cent cinquante-sept mille cent quarante-sept euros vingt-deux cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 1^{er} août 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 51.640,- par l'émission de 3.878 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.286 Action B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrite par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrite par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 51.640,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL.

VIII. Le montant de EUR 51.640,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 822.610,- (huit cent vingt-deux mille six cent dix euros), représenté par 82.261 (quatre-vingt-deux mille deux cent soixante et une) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune (désignées, ci-après, comme étant les «Actions»).»

«5.3. Le capital autorisé est établi à un montant global maximum de EUR 4.028.073,40 (quatre millions vingt-huit mille soixante-treize euros quarante cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jarreton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007. Relation GRE/2007/3597. — Reçu 516,40 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107003/231/117.

(070122249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Alwal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106793/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Rausz Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106947/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00055. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

"Ferrerrie d'Art Nico Betzen S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9455 Fohren, 15, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106948/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2007, réf. DSO-CI00067. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.863.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106951/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00939. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

TOM BECKER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.337.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- L'associé/gérant Monsieur Tom Becker, agent d'assurances, né à Luxembourg le 18 janvier 1965 demeurant actuellement à L-9132 Schieren, 2, am Pleiter,

2.- Madame Pascale Wagner, employée privée, née à Grevenmacher le 29 juillet 1969, demeurant à L-7662 Medernach, 22, Halsbach

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée TOM BECKER ET CIE S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 août 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 2 octobre 2003, modifiée suivante acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1093 du 25 octobre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 95.337,

Ensuite les comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

107609

Cession de parts

Monsieur Tom Becker, prénommé, cède par les présentes, neuf (9) à Madame Pascale Wagner, employée privée, née à Grevenmacher le 29 juillet 1969, demeurant à L-7662 Medernach, 22, Halsbach

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Madame Pascale Wagner, prénommée, en sa qualité de cessionnaire déclare accepter les cessions de parts ci-avant.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant un prix total convenu entre parties de mille cent vingt-cinq euros (1.125,- EUR), que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Monsieur Tom Becker, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Lesquels associés ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés prénommés Monsieur Tom Becker et Madame Pascale Wagner déclarent modifier leur pacte d'accroissement conclu lors de l'assemblée générale du 14 juin 2005 en y apportant chacun de neuf (9) parts sociales supplémentaires pour atteindre le montant de soixante-huit (68) parts sociales qui appartiendront de plein droit au seul survivant d'eux et ce à titre commutatif et aléatoire. Au décès du premier-mourant, le survivant sera en conséquence réputé, restera seul propriétaire des soixante-huit (68) parts sociales affectés dans le cadre du présent contrat, sans que du chef de l'accroissement il soit dû quoi que ce soit par le bénéficiaire survivant aux héritiers de l'associé prédécédé.

Jusqu'au décès du premier mourant les co-indivisaires s'interdisent d'aliéner, de disposer ou d'engager l'un sans l'autre les parts en question.

La société contractera en vue de compenser l'accroissement des parts au survivant une assurance-vie au profit de la succession du prémourant d'une valeur capital égale à trente-quatre (34) parts sociales à évaluer au jour du décès.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, attribuées de la façon suivante:

1.- Monsieur Tom Becker, trente deux parts sociales	32
2.- Monsieur Tom Becker et Madame Pascale Wagner, soixante-huit parts sociales indivises	68
Total: Cent parts sociales	100

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: T. Becker, P. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. Relation: LAC/2007/14903. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007107008/206/69.

(070122353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Veiner Gedrinkshandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106967/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00050. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Peinture Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 99.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106976/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00054. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070121319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Diekirch B 97.759.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Nombluez, demeurant à B-6680 Sainte Ode, 15, Aviscourt
2. Monsieur Bruno Nombluez, demeurant à B-6600 Bastogne, 8A, avenue Tasiaux
3. Madame Patricia Husquet, demeurant à B-6600 Bastogne, 8, avenue Tasiaux
4. Madame Francine Bourguignon, demeurant à B-6680 Sainte Ode, 15, Aviscourt

lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée CONSTRU NOBLE S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 26 septembre 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 14 de 1995,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.759,

- qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune,

- que les comparants représentent 85,2% du capital de la société à responsabilité limitée CONSTRU NOBLE S.à r.l. avec siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs,

que les 74 parts restant, soit 14,8 % du capital social, appartenaient à Madame Arlette Kech, aujourd'hui décédée.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Transfert de parts

Il est fait état du décès de Madame Arlette Kech, demeurant en dernier lieu à B-6680 Sainte-Ode, Amberloup, décédée le 10 novembre 2005, laquelle possédait 74 parts sociales de la société CONSTRU NOBLE S.à r.l.

Sa succession est échue suivant la loi belge pour l'usufruit à son époux survivant, Monsieur Eloi Nombluez, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, Amberloup, et pour la nue-propriété à ses deux seuls enfants, savoir Messieurs Bruno et Eric Nombluez, prénommés.

Comparent aux présentes, Monsieur Eloi Nombluez, prénommé, lequel est ici présent pour renoncer à l'usufruit qu'il a reçu dans la succession de son épouse, Madame Arlette Kech, prénommée, au profit des ses deux fils, Messieurs Bruno et Eric Nombluez.

Approbation du transfert de parts

Mesdames Patricia Husquet et Francine Bourguignon, prénommées, déclarent accepter lesdites cessions au nom de la société CONSTRU NOBLE S.à r.l. conformément à l'article 1868 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet du transfert de parts.

Ensuite les associés actuels de la société à responsabilité limitée CONSTRU NOBLE S.à r.l. ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident, en conséquence du transfert de parts ci-avant de modifier l'article 4 troisième alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (troisième alinéa).** Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Eric Nombluez, cinquante parts	50
2. Monsieur Bruno Nombluez, cent onze parts	111
3. Madame Patricia Husquet, soixante-quatorze	74
4. Madame Francine Bourguignon, deux cent soixante-cinq parts	265
Total: cinq cents parts sociales	500»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Nombluez, E. Nombluez, B. Nombluez, P. Husquet, F. Bourguignon, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 août 2007, WIL/2007/734. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 10 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007107011/2724/60.

(070122283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Paomarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.090.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106512/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Forato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

—
EXTRAIT

En date du 20 juillet 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Raymond Mathieu, avec adresse professionnelle au 50 Kennedy Plaza, Providence, RI 02903, USA, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- John D. Woodworth III, avec adresse professionnelle au 50 Kennedy Plaza, Providence, RI 02903, USA, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007107026/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

I.R.D.L. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.284.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CAYENNE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.342;

2.- La société à responsabilité limitée M & F PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.044.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par les présentes:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de I.R.D.L. s.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bridel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- La société anonyme CAYENNE HOLDING S.A., prédésignée, soixante-quinze parts sociales;	75
2.- La société à responsabilité limitée M & F PROMOTIONS S.à r.l., prédésignée, vingt-cinq parts sociales; . . .	25
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant à L-8156 Bridel, 27b, rue Lucien Wercollier.

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007. Relation GRE/2007/3613. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107027/231/125.

(070121621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Transeuro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.614.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Martine Schaeffer, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TRANSEURO S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 32.614, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 29. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 232 vom 12. Juli 1990, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde desselben Notars am 13. September 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 903 vom 29. November 1999.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Hern Yannick Kantor, Privat Beamter.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, privat Beamtin.

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Catherine Day-Royemans, privat Beamtin.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreihundert (300) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) US Dollar, welche das gesamte Kapital von dreihunderttausend (300.000,-) US Dollar darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., R.C.S. B Nummer 43.298, mit Sitz in Luxemburg als Liquidator zu ernennen, welche die ausgedehntesten Vollmachten hat um die Liquidation abzuwickeln, unter Beachtung der vom Gesetz oder von der Satzung vorgesehenen Beschränkungen. Er ist nicht verpflichtet ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worueber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Kantor, I. Maréchal, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16145. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007107030/5770/52.

(070122265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Native American Friends of Luxemburg, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4981 Reckange-sur-Mess, 39, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg F 7.367.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer une association sans but lucratif dénommée NATIVE AMERICAN FRIENDS OF LUXEMBURG, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-4981 Reckange/Mess, 39, rue de la Montée. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour objet de soutenir les indiens américains, de mieux faire connaître leur culture et de promouvoir des événements culturels et de bienfaisance en faveur et avec des indiens américains.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 6. Les membres peuvent se retirer à tout moment de l'association après démission écrite auprès du conseil d'administration.

Art. 7. Des membres honoraires sont acceptés dans l'association, sur accord du conseil d'administration. Les membres honoraires n'ont aucun droit de vote légal dans l'association et ne sont pas considérés comme membres/associés selon les présents statuts.

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée illimitée par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives de l'assemblée générale. Il représente l'association auprès des tiers.

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 Euro.

Art. 11. Peuvent être exclus les membres qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui d'une manière quelconque nuisent au bon fonctionnement de l'association. L'exclusion d'un membre est prononcée par le conseil d'administration à la majorité de 2/3 des voix de ses membres.

Art. 12. L'assemblée générale se réunit chaque année. Les membres sont convoqués avec l'ordre du jour par voie écrite au plus tard 5 jours ouvrables avant la réunion.

Art. 13. L'assemblée générale:

- fixe les cotisations,
- définit le conseil d'administration et deux réviseurs de caisse,
- décide sur la modification des statuts,
- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances, établie par le conseil d'administration.

Les résolutions de l'assemblée générale sont accessibles à toute personne au siège de l'association.

Art. 14. Tout les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des associés présents. Tout associé peut être représenté à l'assemblée générale par un autre associé en possession d'une procuration de vote dûment datée et signée.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. En cas de dissolution le capital sera affecté à une organisation ayant des buts similaires, définit par le conseil d'administration.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Les membres fondateurs:

- William Jervis, 39, rue de la Montée, L-4981 Reckange/Mess, homme au foyer, américain;
- Joseph Heymanns, 61, rue de la Montée, L-4981 Reckange/Mess, indépendant, luxembourgeois
- Jean-Pierre Heymanns, 61, rue de la Montée, L-4981 Reckange/Mess, indépendant, luxembourgeois
- Alexa Zenner, 39, rue de la Montée, L-4981 Reckange/Mess, fonctionnaire, luxembourgeoise

Les membres réunis en assemblée constituante le 31 août 2007 au siège social à Reckange/Mess ont désigné:

William Jervis, président

Joseph Heymanns, vice-président

Jean-Pierre Heymanns, secrétaire

Alexa Zenner, trésorière

Signé: W. Jervis, J. Heymanns, J.-P. Heymanns, A. Zenner.

Fait à Reckange/Mess, le 31 août 2007 par les membres fondateurs.

Signatures.

Référence de publication: 2007106373/8098/63.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03245. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.